



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Déclaration d'argent liquide (de capitaux) à la douane (Dalia)

[Accéder au Service en ligne](#)

Le service en ligne Dalia vous permet de saisir en ligne un**formulaire** déclaratif et de le**transmettre** aux services douaniers.

Il permet d'effectuer les démarches suivantes :

Déclarer les **transports physiques d'argent liquide** d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € à destination ou en provenance du territoire français

Remplir en ligne une **déclaration de divulgation** ou répondre à une **demande d'information** qui vous a été adressée par courrier par la douane



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R54704>